



UNCATEGORIZED



## LE DROIT DES PATIENTS ÂGÉS

### RÉSULTATS DE NOS STAGIAIRES

**Taux de satisfaction de nos stagiaires pour l'année 2023 : 95,74 % (93,13 % en 2022)**

- Pour le 2<sup>ème</sup> semestre 2023 : 95,52 %
- Pour le 1<sup>er</sup> semestre 2023 : 95,95 %

Si vous désirez des informations complémentaires, vous pouvez contacter le service communication ALAJI : [Contact-formations@alaji.fr](mailto:Contact-formations@alaji.fr)

### PRE-REQUIS

Aucun

### OBJECTIFS

- Maîtriser la réglementation en vigueur relative aux droits et devoirs du patient âgé.
- Identifier les apports essentiels de la loi.
- Évaluer les écarts entre les obligations légales et les pratiques professionnelles.
- Impulser la mise en œuvre de nouveaux fonctionnements en Institution

### CONTENU DE LA FORMATION

#### **Historique et évolution des textes**

##### **Les différents textes nationaux :**

- La loi du 9 juin 1999 sur les soins palliatifs
- La loi du 24 avril 2005 sur la fin de vie
- La loi du 4 mars 2002 relative aux droits des malades et à la qualité du système de santé

##### **Les droits fondamentaux du patient et les droits spécifiques des personnes âgées**

##### **La charte du patient hospitalisé actuellement en vigueur:**

- Les valeurs qui la sous tendent
- Les principes et engagements à appliquer par les professionnels de toutes les disciplines
- Les aspects intégrés par tous et mis en œuvre au quotidien
- Les moyens au sein de l'établissement pour évaluer la qualité des soins et des services : questionnaire de sortie, enquêtes de satisfaction, analyse des réclamations écrites

- Les aspects à faire évoluer

#### **Les risques encourus par l'établissement en cas de plainte**

- Les associations de patients et usagers : leurs rôles et missions
- Les recours contentieux

#### **La protection de la liberté individuelle et le respect de la vie privée**

#### **Le dossier médical : son contenu et l'accès au dossier**

#### **Repérage des évolutions nécessaires pour chacun**

#### **Adaptation de la charte type à la spécificité de l'établissement**

### DURÉE

2 jours

### METHODES MOBILISÉES

- Formation en présentiel et présentiel enrichi
- Activités individuelles, en ateliers et en sous-groupes
- Formateurs professionnels issus des métiers du sanitaire et social

### MODALITÉ D'EVALUATION

- Évaluations formatives
- Évaluations sommatives
- Attestation de fin de formation et de compétences remise à chaque participant

### MODALITÉ ET DÉLAIS D'ACCÈS

- Prise de contact avec un chargé de développement
- Établissement d'une convention de formation et Inscription sur l'action concernée

#### **Pour connaître et accéder à nos sites de formations, possibilités d'hébergements et de restauration :**

<https://alaji.fr/category/sites-de-formation/>

## CONTACTS

 03.83.58.18.28

 <https://www.alaji.fr/contact/>

## ACCESSIBLE AUX PERSONNES À MOBILITÉ REDUITE

L'ensemble de nos locaux et de nos formations sont accessibles aux PSH. Les modalités de

l'aménagement du parcours de formation seront définies lors d'un entretien avec le référent handicap d'Alaji.

## TARIF

- Tarif individuel indicatif de 196 € net de taxes, nous consulter pour un devis précis
- En inter et en intra : nous consulter

## DERNIÈRE MISE À JOUR

16/05/2024

